

Tunis, le 11/04/2025

AVIS DES SOCIÉTÉS**Ouverture d'une deuxième période de souscription d'un Fonds
Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée****PROGRESS FUND**

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83
du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents

La société de gestion STB MANAGER porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts du Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée « PROGRESS FUND » pour la deuxième période de souscription commencera le **mardi 15 avril 2025** et se clôturera le **mardi 14 avril 2026**.

Le FCPR « PROGRESS FUND » présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination :	PROGRESS FUND
Références de l'agrément :	N° 09-2024 du 31 janvier 2024
Références du Visa sur le prospectus :	N° 24-1126 du 04 avril 2024
Siège social :	34, Rue Hédi Karray, Immeuble STB, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
Forme juridique :	Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Textes applicables :	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents
Montant du Fonds :	30 000 000 Dinars réparti en 30 000 parts d'une valeur nominale de 1 000 Dinars chacune
Durée :	10 ans à compter de la date de sa constitution avec possibilité de prorogation de deux périodes successives d'un an chacune
Fondateurs :	STB MANAGER et SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE
Gestionnaire :	STB MANAGER
Dépositaire :	SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE
Distributeur :	STB MANAGER
Modalités de souscription :	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La 2^{ème} période de souscription sera fermée dès que les souscriptions totales atteindront un montant nominal de 30 000 000 DT ou, de toutes façons, au bout de cette période de souscription, même si l'actif cible n'est pas atteint ➤ Le prix d'émission est la valeur nominale qui est de 1 000 DT par part émise ➤ Le montant minimal par souscription est de 100 000 DT

Les demandes de souscription seront reçues au siège de la société de gestion STB MANAGER sise au 34, Rue Hédi Karray, Immeuble STB, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis.

Pour plus d'informations sur le FCPR « PROGRESS FUND », un prospectus d'émission visé par le Conseil du Marché Financier en date du 04 avril 2024, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.